

N/REF : 24/04/2026 9H11 C:000073 I:01252
V/REF : AC/C45322
V/Email reçu le Vendredi 24/04/2026 à 9H11

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. QBEC
IMMEUBLE : RES QUEBEC -QBEC
3/5, RUE DU QUEBEC
RESIDENCE QUEBEC
44000 NANTES

Rennes, le 20 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 3 RUE DE QUEBEC - MME ALILOIFFA 06 64 25 46 73
LOGEMENT N° 117031, PORTE N°093, 9° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RÉFECTION JOINT BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 11/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉPOSE DES ANCIENS JOINTS BAIGNOIRE
REMARQUE : JOINTS QUI AVAIENT ÉTÉ FAIT PAR LA LOCATAIRE, DIFFICILE A
RETIRER
NETTOYAGE ET SECHAGE
RÉFECTION JOINT BAIGNOIRE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 12/05/26 à 11H08 M. T CERPELLI
24/04 MSG RÉP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml		1	30,87	123,48
TOTAL H.T.					123,48
T.V.A. a 10,00%					12,34
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>135,82</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.